

Election à la syndiculture

Le Bureau électoral constatant le mardi 7 avril 2026 à 12h00 :

- que seule la liste Entente communale comprenant le nom d'une personne éligible a été déposée dans les délais légaux
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP)

proclame

Monsieur Alexandre GEORGE (syndic sortant), élu tacitement Syndic pour la législature 2026 – 2031.